

LA LEGISLATION FUNERAIRE

Objet

Il s'agit d'appréhender les fondamentaux de la législation funéraire, des opérations funéraires et de la gestion des cimetières

Objectifs

- Appliquer la loi et la réglementation des opérations funéraires
- Connaître les obligations et pouvoirs de police du maire
- Maîtriser la gestion du cimetière

Public concerné

Agent d'état civil, agent en charge de la gestion des cimetières/tout agent souhaitant avoir les bases en matière de législation funéraire

Prérequis

Pas de prérequis

Contenu et outils pédagogiques

Outils pédagogiques

- Salle de cours équipée
- Powerpoint
- Fiches de présence

Synthèse de stage

- Evaluation de la formation
- Attestation de la formation

Modalités

- Apports théoriques et travaux pratiques

Dates de la formation

Cf le calendrier

Nombre de participants

Minimum : 7

Tarif inter

75 000 F CFP HT par stagiaire

Tarif intra

Sur devis

Intervenant

Raphaële CHARLIER
Avocate et formatrice
Agrément n°2021/0860

Lieux

A fixer-NOUMEA

Durée

3 jours (21 heures)

Le programme de la formation

INTRODUCTION : ENTRE DROIT ET SACRE

- Liberté des funérailles et ses limites
- Les enjeux
- Les textes juridiques

PARTIE I – LE CADRE JURIDIQUE

I. LES DIFFERENTS ACTEURS

- Le rôle du Maire
- Les entreprises de pompes funèbres
- Le juge
- La place de la famille
- Le CNOF

II. L'ASPECT ADMINISTRATIF DES FUNERAILLES

- Le rôle du service État Civil
- Les opérations funéraires

III. LE CONTROLE DES OPERATIONS FUNERAIRES

- La police des funérailles
- Le contrôle renforcé du Maire

PARTIE II – LA GESTION DU CIMETIERE

I. LES TITRES DE CONCESSIONS

- Les sépultures en terrain commun
- Les différents titres
- La durée
- L'entretien des concessions
- Le logiciel de gestion

II. LES DIVERS EQUIPEMENTS NECESSAIRES

- La partie inhumation traditionnelle
- Le site cinéraire aujourd'hui
- Les autres équipements

III. LA GESTION DE L'ESPACE DISPONIBLE

- Un impératif : avoir de l'espace disponible pour faire face aux nouvelles demandes d'inhumation
- Les solutions possibles
- La mise en place d'un plan de gestion du cimetière